

Communiqué de presse

Saisine de l'Office national de conciliation

Échec des négociations de la convention collective de travail à la SNCT

Au bout de huit mois de négociations, l'OGBL est contraint de saisir l'Office national de conciliation (l'ONC) suite à l'échec des négociations visant une amélioration de la convention collective de travail des salariés de la Société Nationale de Contrôle Technique (SNCT).

Malgré des résultats phénoménaux – 1,14 millions d'euros de bénéfices nets en 2019 et 942 476,85 euros en 2020 – la direction de la SNCT estime que les salariés gagnent suffisamment bien leur vie et qu'une augmentation des salaires n'est pas nécessaire.

Or, il est à préciser que la dernière augmentation linéaire des salaires date de... 2012! Alors que les salaires sociaux minimums ont été régulièrement augmentés, aucune augmentation salariale linéaire n'a pu être négociée à la SNCT depuis 2012. Par conséquent, la grille des salaires – dont les salaires à l'embauche – est devenue obsolète au point qu'une augmentation de 20% serait nécessaire afin d'aligner certains salaires à l'embauche aux minimas salariaux en vigueur. Dans un souci d'éviter que cet écart ne s'accroisse encore davantage, l'OGBL a ainsi insisté pendant les négociations sur une hausse linéaire des salaires. Hélas, la direction n'a pas fait preuve de grande perspicacité et s'est obstinée dans sa position.

Par ailleurs, la direction a changé de stratégie en cours de route et a annoncé en pleine négociation qu'elle refuserait désormais toute renégociation de la convention collective tant qu'une convention collective sectorielle – comprenant donc également la LU KS (Luerenzweiler Kontrollstation) et la Dekra – n'aurait pas été négociée. En d'autres termes, la direction fait depuis lors dépendre une éventuelle amélioration de la convention collective à la SNCT des autres acteurs du secteur. Elle se défait ainsi complètement de sa responsabilité et la transmet à l'OGBL, qu'elle a chargé d'amener LU KS et Dekra à la table des négociations.

Il s'agit là d'un tour de passe-passe extrêmement éhonté car un tel accord sectoriel ne sera pas négocié du jour au lendemain et prendra au contraire beaucoup de temps. Le principal problème résidant dans le fait que les autres acteurs du secteur ne peuvent pas être contraints d'adhérer à un tel accord. L'OGBL a déjà mené des premières discussions avec ces derniers et il apparaît qu'ils ne sont pas intéressés à négocier un tel accord avec la SNCT, étant donné surtout qu'ils accusent la SNCT de concurrence déloyale.

Ne pouvant que prendre acte de l'écart abyssale qui sépare la position de la direction de la SNCT de celle de l'OGBL, celui-ci a été mandaté par le personnel de la SNCT pour saisir l'ONC. Une première réunion aura lieu le lundi 18 octobre.

Communiqué par le syndicat Services et Energie de l'OGBL
le 15 octobre 2021